

Secrétariat.
TERRITOIRES
DU
RUANDA-URUNDI

Kigali, le 17 août 1936.

N° 742/P.I.

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

Réponse au n°

du 19.....

ANNEXE

OBJET :

Réunion des chefs de
province .

Monsieur l'Administrateur Territorial

Me référant au P.V. de la réunion du
31 juillet 1936 , et spécialement à son 7° , j'ai
l'honneur de vous confirmer dans l'avis que vous
émettez: Aucune perception ne peut se faire sans re-
mise immédiate du jeton d'acquit .

Le Résident du Ruanda
M. Simon,

Monsieur l'Administrateur Territorial

à Ruhengeri .

Ruhengeri



4288

M. Simon